Quarante-Neuvième Année. — N° 95. Le Numéro : 10 centimes. Dimanche 20 Avril 1890

ABONNEMENT

Saumur

Un an. . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois. 7

Poste

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS

A L'AGENCE HAVAS

8, place de la Bourse

L'abonnnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abounement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 19 AVRIL

LES JEUNES DE LA RÉPUBLIQUE

M. Maret proteste contre la méthode de l'avancement par « bénéfice d'âge » en général, au nom de la Révolution et de la Démocratie :

« Je suis toujours inquiet, je l'avoue, quand » je vois nos généraux chargés d'années et que » je les compare aux ardents capitaines de no- » tre Révolution. *C'était un spectacle qui m'a- » vait déjà frappé en 1871.* »

M. Maret prend mal son exemple, car, en 1871, il a eu pour sauver la France, conduire les armées, ce « fier jeune homme de 32 ans » — « Gambetta », pour l'appeler par son nom — qui n'a rien sauvé du tout et a fait preuve, avec le... jeune Ferry, le... jeune Spuller, le... jeune Rochefort, le... jeune Pipe-en-Bois, d'autant d'outrecuidance que d'incapacité.

En 1871, tous ils étaient jeunes : les Floquet, les Ranc, et jusqu'à M. Maret, qui était jeune, très jeune, très républicain sans doute, très libre moraliste déjà, nous n'en doutons pas.

Tous ces « Jeunes » de la République, de la Révolution, luttaient contre des vieillards servant une Monarchie. Ils avaient pour noms : de Moltke, le roi Guillaume, Bismarck, Manteuffel.

La très grande majorité des généraux allemands avaient conquis leur grade au bénéfice de l'âge.

Ils ont écrasé la Démocratie du jeune Maret, du jeune Gambetta.

Donc, il ne suffit pas d'être jeune, d'être révolutionnaire, pour avoir les vertus qui assurent la victoire.

Donc, la jeunesse peut être beaucoup plus sénile que les « vieillards » qui ont quelque chose là : à la tête et au cœur, et ne se croient pas des héros, civils ou militaires, uniquement parce qu'ils « blaguent » toutes les croyances et ont décrété que Dieu n'existait décidément pas.

Vos « Jeunes », oh ! nous les avons vus en 1871, fricotant dans les préfectures et fumant des cigares exquis, pendant que la France était envahie.

Que M. Maret demande simplement à son co-rédacteur du *Radical*, M. Sigismond Lacroix, à quoi il a employé sa « jeunesse » pendant la guerre. Sa réponse suffira à trancher la question soulevée par M. Maret.

La question des raisins secs

Il n'est bruit depuis quelque temps que des raisins secs, et cette question qui a failli nous brouiller avec la Turquie et qui a causé la chute du cabinet Tirard est l'objet des préoccupations de l'opinion et des pouvoirs publics.

C'est qu'il se fabrique en France et en Algérie une grande quantité de vins de raisins secs qui font concurrence et préjudice au vin naturel sans supporter les mêmes charges.

Il y a de ces fabriques un peu partout, principalement à Cette et dans tout le Midi. Tout près de nous, Nantes en possède une qui est très florissante, si bien que sur la table des petits hôtels et restaurants de la région, on ne boit guère que de ce vin-là.

De même couleur et à peu près de même goût que l'autre, il fait suffisante figure sur les tables et jouit de la préférence des mastroquets et des gargotiers, parce qu'il est moitié moins cher.

Mais les producteurs de vin naturel ne pouvant plus écouler leur marchandise, sont dans le marasme et jettent les hauts cris.

Aussi la Chambre est-elle saisie d'un projet de loi ayant pour objet d'établir un droit sur les raisins secs — quelle qu'en soit la provenance — employés à la fabrication des vins artificiels.

C'est très joli un droit sur les raisins secs, mais encore faut-il distinguer entre raisins et raisins.

Qu'on frappe les raisins secs employés par les industriels, rien de mieux ; mais qu'on étende le droit indistinctement aux raisins employés par les particuliers pour fabriquer des boissons destinées à leur consommation personnelle, voilà ce qui serait injuste et ce qu'il faut éviter.

Car il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, avec le phylloxéra qui a fait hausser le prix du vin et après les deux ou trois mauvaises récoltes de pommes qui ont rendu le cidre aussi rare que cher, les petits ménages en sont réduits, dans bien des provinces, à consommer ce que l'on appelle de la « boisson » ou de la « piquette », qui se fabrique avec les raisins secs.

De sorte que si on taxait d'un droit élevé cette marchandise, la moitié de la France, et particulièrement notre pays de Bretagne, seraient obligés de boire de l'eau claire.

Le gouvernement semble l'avoir compris, et le projet qui est à l'étude ne visera, paraît-il, que les raisins employés par les industriels.

L'exercice sera appliqué aux fabricants de vins de raisins secs de façon à suivre la trace du raisin, à en déterminer rigoureusement les quantités employées et à en percevoir le droit exactement.

Ajoutons qu'on a l'intention de rechercher également quels sont les produits autres que les raisins secs employés dans la fabrication des vins artificiels, notamment les produits tels que la glucose, destinée à activer la fermentation et à développer le rendement. Ces produits seront aussi assujettis à un droit d'accise.

De cette façon, la production nationale sera protégée et les intérêts des petits consommateurs seront en même temps sauvegardés.

JULES ROUXEL.

INFORMATIONS

A CLAIRVAUX

Deux énormes bouquets ont été adressés de Langres à la princesse Marguerite et à son fiancé, le détenu de Clairvaux.

Celui de la princesse, venu de Nice, se composait de marguerites et de roses blanches, garnies de rubans blancs et de dentelles ; celui du duc d'Orléans était orné de rubans tricolores.

Plus de 1,300 jeunes filles de l'arrondissement ont concouru à cette offrande, en envoyant chacune une souscription fixée à cinq centimes.

La princesse Marguerite vient d'écrire à Mlle Godard, présidente de l'Association de ces jeunes filles, une très gracieuse lettre de remerciements, et de lui envoyer 1,300 cartes à distribuer aux jeunes filles qui ont souscrit.

Ces cartes, qui portent à l'angle droit supérieur une pâquerette blanche et un lis d'or entrelacés, sont ainsi libellées :

Mille remerciements

MARGUERITE D'ORLÉANS.

Mme LA PRÉSIDENTE CARNOT A AMBOISE

La *Touraine* annonce que Mme la présidente Carnot était mercredi à Amboise, auprès de Mme Dupont-White, sa mère, légèrement indisposée des suites d'une chute.

Arrivée le matin, Mme Carnot est repartie le soir même, après s'être assurée que la situation de Mme Dupont-White s'était améliorée et n'avait rien d'inquiétant.

BALAIS OFFICIELS

Un questionnaire, envoyé à tous les officiers de casernement, demande leur avis sur les balais qu'il est bon d'employer : 1° sur la nature du bois, la longueur, le diamètre de la circonférence du manche ; 2° sur la nature des branchettes, leur longueur, leur grosseur, leur nombre (!!), leur mode d'assemblage, le nombre des liens d'assemblage, la distance des liens entre eux, la nature du bois des liens, le diamètre de l'ensemble des branchettes à l'extrémité supérieure, le poids (manche non compris), etc.

Voilà de bonne besogne sur la planche pour MM. les officiers de casernement. On nommera deux ou trois commissions pour apprécier les résultats de l'enquête, on imprimera cinq ou six rapports ; après quoi, les cours des quartiers seront évidemmeut beaucoup mieux balayées le jour où le balai sera devenu uniforme et officiel.

SES SALUTATIONS EMPRESSÉES

M. Crispi fait publier dans son journal l'*Italie* les lignes suivantes :

« Dans quelques jours le drapeau italien flottera à côté du drapeau français, en l'honneur du chef de la République, dont le voyage a une portée politique que personne ne saurait méconnaître.

» Voilà la réponse éloquente et décisive à toutes les insinuations malveillantes avec lesquelles les ennemis de l'Italie s'efforcent de dénaturer les actes du gouvernement présidé par l'hon. Crispi. »

Ainsi, parce qu'un navire italien viendra à Toulon saluer M. Carnot, ce qui est dans les usages internationaux de toutes les puissances d'Europe et d'Amérique, nous devons nous tenir satisfaits.

Nous sommes ridicules, après tant de politesse, de récriminer contre la triple alliance.

M. Crispi a bien fait un traité de guerre contre nous, mais il envoie saluer M. Carnot. Que pouvons-nous demander de plus ?

LE VOYAGE DE M. CARNOT

Marseille, 17 avril.

Le banquet offert par la municipalité de Marseille au Président de la République présentait un coup d'œil féerique. Il a été donné dans la salle des Pas-Perdus du palais de la Bourse.

A l'extérieur du monument, trois lampes électriques projetaient leurs feux sur la Cannebière déjà éblouissante avec ses rampes de gaz et ses cordons de verres de couleur.

A l'intérieur, cinq immenses tables étaient dressées perpendiculairement.

A la table d'honneur, près de 400 convives ont trouvé place.

Dix foyers électriques éclairaient la salle d'une clarté intense ; des tentures en velours grenat à crépines d'or étaient très artistiquement disposées dans les baies des arcades, sur lesquelles se détachaient des guirlandes de feuillage et des motifs de fleurs représentant la lettre C.

Le service était assuré par plus de 100 garçons, qui, sous la direction de plusieurs maîtres d'hôtel, s'efforçaient de pourvoir à toutes les exigences.

Journée du 18 avril

Marseille : à 9 h. du matin, visite au Pharo, aux maisons ouvrières, etc. A 1 h. soir, départ pour la Ciotat.

La Ciotat : à 2 h. soir, arrivée à la Ciotat-ville ; à 2 h. 30, lancement du *Polynécien* ; à 3 h. 30, visite aux ateliers des Forges et Chantiers ; à 4 h. 45, départ pour Toulon.

Toulon : à 5 h. 30 soir, arrivée à Toulon ; à 7 h. 30, dîner à la préfecture maritime, offert par M. le Président de la République.

Le *Temps* admire fort le discours de Mgr l'archevêque d'Aix, « qui a parlé en bon citoyen et en homme de cœur ». Il a aussi parlé en chrétien, ce que le *Temps* oublie. Ce journal loue « la sincérité, la chaleur d'âme » du prélat ; tous les catholiques « devraient mettre comme lui leurs sentiments en harmonie avec ceux de leurs concitoyens. Comme tout deviendrait alors simple et facile ! Comme les rancunes et les préventions se dissiperaient bientôt !..... »

Ah çà ! de qui se moque l'organe officieux, de l'Évêque ou du Président ? Les sentiments de l'un et de l'autre étaient-ils en harmonie ? L'Évêque a rappelé au Président que tout pouvoir vient de Dieu, c'est *en son nom*, lui dit-il, au nom de Dieu, « que le fardeau du pouvoir vous a été imposé ». Donc, vous devez faire exécuter la volonté de Dieu.

M. Carnot n'a pas compris la leçon, il n'a vu que le fait matériel ; il s'est rappelé que les radicaux l'avaient élu Président pour écarter M.

Ferry, et certainement ils ne songeaient pas du tout à accomplir la volonté divine. Aussi M. Carnot a répondu non en délégué de Dieu, mais en délégué de Clémenceau, en *citoyen*. La religion pour lui n'existe pas, il a même affecté de ne pas appeler son vénérable interlocuteur par son titre, il n'a dit ni *Monseigneur*, ni *Monsieur l'Évêque*. Plutôt que de prononcer aucun vocable religieux, M. Carnot n'a donné aucun titre, ce qui est contraire à tous les usages officiels, aussi bien qu'à toutes les convenances privées.

Même scène à Marseille. Mgr Robert termine sa courte allocution par ces mots: « Nous *prierons*, Monsieur le Président, pour le succès de votre voyage, etc. » M. Carnot lui répond sans l'appeler d'aucun nom:

« Je vous remercie de vos *vœux* et je remercie votre clergé pour ceux qu'il forme et que vous voulez bien présenter en son nom. »

Le mot *prières* lui écorcherait-il la bouche?

La sécheresse de M. Carnot ne plaît pas à tout le monde; aussi nous lisons dans le *Temps:* « Lorsque les décorations militaires ont été distribuées en présence de tous les officiers de la garnison, le général se tournant vers ceux-ci leur commanda militairement: « Par le flanc droit et rapidement. » Les salons se trouvèrent vides en un clin d'œil, car nos braves officiers ne s'amusent pas devant ce bonhomme en bois. H.-A. Martin.

AU TONKIN

La paix et l'ordre continuent à s'épanouir dans cette terre promise découverte par l'opportunisme. Jugez-en par les récentes nouvelles qui nous parviennent :

« Le village de Chien-Ung, province de Sontay, a été pillé par une bande de mille pirates, après un combat acharné qui a duré de midi à cinq heures du soir. Le Doi-Xuyen, chef de canton, a été tué et le village a dû se rendre.

» Un vieillard a eu la tête tranchée; une femme les mains coupées.

» Six maisons ont été brûlées.

» Deux notables et tout le bétail enlevé.

» On signale aussi l'incendie des villages Thaï-Bot et Luong-Khe.

» Le père Khaud, missionnaire indigène, a été fait prisonnier.

» On demande ici une colonne de police pour arrêter ces massacres et ces pillages. De Nam-Dinh, on apprend que le vice-résident Trémoulet a rencontré, à Gias-Phuong, le redoutable Doïvo. Un combat, qui a duré une demi-journée, a détruit la bande entière. On a incendié la maison où s'était retranché le Doïvo.

» Quand on a pu pénétrer dans le bâtiment, le cadavre du Doïvo gisait à terre, à demi carbonisé.

» Nos gardes civils ont vendu chèrement leur vie.

» Nous avons eu trois morts et trois blessés.

» Les pirates survivants au combat ont été exécutés. Leurs pertes sont énormes. »

Comme on le voit, la pacification du Tonkin produit d'étranges résultats. Et si c'était fini !

BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 avril 1890.

Les dispositions du marché très favorables au début se sont modifiées aux abords de la clôture : le 3 0/0 a fait 89.22 et finit à 89.12 ; le 4 1/2 0/0 reste à 106.80.

Le Crédit Foncier cote 1,336.25. Dans sa dernière séance, le Conseil d'administration a autorisé pour 6,665,093 fr. de nouveaux prêts, dont 5,609,700 fr. en prêts fonciers et 1,055,393 fr. en prêts communaux.

La Banque de Paris est calme à 783. La Banque Nationale du Brésil s'est échangée à 585 et 586.25.

L'action de la Société Générale est assez active à 472.50. La Banque d'Escompte s'inscrit à 516.25.

Les Dépôts et Comptes courants sont à 603.75.

Parmi les fonds étrangers, les rentes portugaises ont donné lieu à des transactions actives: le 3 0/0 à 62.90 ; le 4 1/2 0/0 à 477.50.

Les obligations Porto-Rico se sont négociées à 285 et 286, avec un coupon de 7.25 net à l'échéance du 1er juillet.

L'obligation russe 4 0/0 du Chemin de fer d'Orel-Griasi est tenu avec beaucoup de fermeté à 573.75.

A noter des demandes suivies en actions de la Compagnie des Pierreries de Ceylan à 63.75 et de la Gold Trust à 75.

L'obligation des Chemins de fer Economiques se traite à 405.

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST

Nomination dans le clergé

Par décision de Mgr l'Evêque :

M. l'abbé Dixneuf, bachelier en théologie, a été nommé vicaire à Nantilly de Saumur, en remplacement de M. l'abbé Nomballais, nommé curé de la même paroisse.

PROMOTIONS DE SOUS-OFFICIERS

Par décret du 15 avril 1890, les vingt-cinq sous-officiers élèves de l'Ecole d'application de cavalerie dont les noms suivent ont été promus au grade de sous-lieutenant et ont reçu, par décision du même jour, les affectations ci-après indiquées :

MM.

De Pinet de Borde des Forest, du 10e dragons, affecté au 19e dragons.

Charil de Ruillé, du 24e dragons, affecté au 20e chasseurs.

De Pindray d'Ambelle, du 17e chasseurs, affecté au 4e spahis.

Degournay, du 23e dragons, affecté au 16e dragons.

Mynard, du 20e chasseurs, affecté au 8e chasseurs.

Ryckmans, du 15e dragons, affecté au 6e hussards.

Magnan, du 11e dragons, affecté au 1er hussards.

Valder, du 17e dragons, affecté au 22e dragons.

Sandoz, du 5e chasseurs, affecté au 9e hussards,

Laprun, du 16e dragons, affecté au 4e hussards.

Fradin de Belabre, du 20e dragons, affecté au 2e chasseurs d'Afrique.

Pleuchot, du 18e chasseurs, affecté au 4e chasseurs.

Hadot, du 1er chasseurs, affecté au 5e dragons.

Moulin, du 22e dragons, affecté au 9e dragons.

Boucly, du 4e chasseurs, affecté au 11e chasseurs.

D'Espinay Saint-Luc, du 10e chasseurs, affecté au 8e hussards.

Margaine, du 4e spahis, affecté au 10e cuirassiers,

Thiébaut, du 20e chasseurs, affecté au 20e chasseurs.

Charvet, du 2e spahis, affecté au 10e hussards.

Vachon, du 11e hussards, affecté au 19e dragons.

Prère, du 2e cuirassiers, affecté au 20e chasseurs.

De Peytes de Montcabrier, du 2e chasseurs d'Afrique, affecté au 13e chasseurs.

Verneret, du 5e hussards, affecté au 11e chasseurs.

Moreau, du 1er spahis, affecté au 12e hussards.

Marcel, du 14e dragons, affecté au 3e spahis.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE
Session d'avril 1890

Pont de Montsoreau. — A la suite de la délibération du 23 août dernier, M. le préfet a mis toutes les communes intéressées à la construction du pont projeté sur la Loire, à Montsoreau, en demeure de se prononcer catégoriquement sur le concours qu'elles entendent offrir au département.

Sur quinze communes consultees, onze ont déclaré n'avoir pas d'intérêt dans la question ou vouloir réserver leur vote ; quatre ont voté les subventions ci-après :

Varennes-sous-Montsoreau,	30,000 fr.
Montsoreau,	20,000
Turquant,	7,000
Brain-sur-Allonnes,	4,500
Total,	61,500 fr.

La commune de Montsoreau s'engage, en outre, à payer les terrains dont l'acquisition serait nécessaire pour établir la levée, de l'extrémité du pont, rive gauche, à la route nationale n° 147. Mais le Conseil municipal met, comme condition expresse, que le pont sera construit en face du grand port de cette commune ; cette assemblée revient ainsi sur sa délibération du 15 avril 1888, par laquelle elle acceptait l'emplacement choisi par les ingénieurs.

D'un autre côté, les communes voisines d'Indre-et-Loire se désintéressent de la question.

D'un autre côté, Montsoreau, Turquant et Brain-sur-Allonnes repoussent le projet d'un chemin joignant le pont projeté à Saint-Cyr-en-Bourg, et M. le sous-préfet de Saumur déclare partager absolument leur manière de voir.

En présence de cette situation, le Conseil général décide : 1° que le pont et les levées à établir pour relier les deux routes nationales doivent être étudiés à nouveau ; 2° qu'il faudra recommencer les négociations avec les communes intéressées et prendré ensuite une résolution.

Faisant l'historique de la caisse départementale des employés de préfecture et de sous-préfecture, M. Bruas signale le déficit sans cesse croissant qui se produit. En 1890, ce déficit atteint 10,909 fr., et dans l'avenir, vu le nombre des employés, il peut s'élever à 40 ou 50,000 fr.

Pour remédier à cet état de choses, le Conseil décide de charger la commission départementale d'examiner la question de la liquidation de la caisse fondée en 1838, et d'étudier une nouvelle organisation pour l'avenir. Le rapport sera présenté à la session d'août.

M. de Beaumont communique au Conseil la suite donnée aux vœux émis par le Conseil à sa session d'août 1889.

Les principaux vœux portent :

Sur les chanvres et lins étrangers : droit de 10 fr. par 100 kilos ;

Sur les chanvres et lins étrangers (peignés): droit de 15 fr. par quintal ;

Sur les étoupes étrangères : droit de 4 fr. ;

Sur le jute : droit de 15 fr. par quintal.

M. le ministre de l'agriculture a accusé réception de ces vœux, le 9 janvier 1890.

Sur l'emploi exclusif par l'Etat des chanvres français. Satisfaction a été donnée à ce vœu par le ministre de la marine le 24 janvier 1890.

Sur le non renouvellement des traités de commerce. M. le ministre du commerce a accusé réception de ce vœu le 28 septembre 1889.

Sur la suppression des filets et barrages fixes. M. le ministre des travaux publics a invité les ingénieurs de la Loire a examiner avec le plus grand soin la question des filets fixes.

Sur la faculté pour les instituteurs publics de faire répéter le cathéchisme aux enfants des parents qui le demandent, en dehors de classe et des locaux scolaires. Transmis le 30 septembre 1889 au ministre de l'instruction publique qui n'a pas répondu.

---

3 **Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

GERMAINE

NOUVELLE MARITIME

Par Charles DURAND (Carolus)

III

— Le métier d'agriculteur n'avait pas tous les charmes voulus pour l'ancien marin. Si Jacques n'avait pas eu sa fille, son unique joie en ce monde, je ne doute pas qu'il n'eût de nouveau foulé le pont d'un navire.

Mais Germaine forma le cœur de Jacques Bertin aux séductions du *plancher des vaches*.

Tous les dimanches, ils allaient à la messe, à Yport. Jacques ne manquait jamais d'en ramener un de ses vieux compagnons d'aventures, François Morillon, avec qui il avait fait ses meilleures campagnes, avec qui il aimait à s'entretenir de la vie commune d'autrefois.

Morillon, devenu veuf avant son ami, avait un fils de l'âge de Germaine. Si les deux pères avaient l'un pour l'autre l'amitié de deux frères — Pierre et Germaine s'aimaient, de leur côté, comme frère et sœur.

Déjà, avant la mort de Mme Bertin, les deux amis se réunissaient ainsi, le dimanche; on aurait cru ne voir qu'une seule famille. La mère de Germaine avait voulu que son amour tint lieu à Pierre des tendresses maternelles qui lui manquaient ; les deux enfants grandirent côte à côte, ayant toujours une part égale du dévouement et de l'affection de cette femme vertueuse.

Pierre avait été destiné à la vie maritime. A douze ans, il fut mousse — comme Jacques Bertin.

A cette époque, François Morillon se remaria. Il épousa une brave femme du pays, qui eut tout de suite pour Pierre la tendresse d'une véritable mère, et qui, par réciprocité, rendit à Germaine l'amour que Mme Bertin prodiguait au jeune garçon.

Celle-ci mourut. Pierre et Germaine eurent donc encore à partager un cœur de mère. Le destin consacrait ainsi ce titre de « frère et sœur » qu'ils s'étaient mutuellement accordé.

Quant à Morillon, le père, il périt deux ans après cette seconde union, dans un naufrage, sur les côtes de Norwège, et sa veuve obtint de Pierre, à force de prières, la promesse qu'il n'irait plus à la mer.

Le pauvre enfant dut, croyez-le bien, se faire violence pour se rendre au désir de sa mère adoptive. Il y avait en lui l'âme d'un marin, ces aspirations à la vie maritime qui sont aussi nobles que les ambitions les plus généreuses capables de se former dans le cœur d'un homme.

Plus d'une fois il pleura, quand un camarade, comme lui fils de matelot, partait, joyeux et fier, pour quelque lointaine contrée.

Il pleurait — mais la pensée qu'il faisait son devoir, qu'il tenait sa promesse, refoulait vite ses larmes. La joie de ne pas quitter Germaine était aussi pour beaucoup dans cette consolation.

Il lui fallait un métier. Il entra dans la corderie de maître Duval, où il apprit à filer des cordages.

— C'est encore travailler pour la mer, se disait-il.

Et cette pensée, associée aux autres, ramenait la chanson sur ses lèvres.

Mais ce dont il souffrit, plus cruellement encore que de ce renoncement à la vie du marin, ce fut de voir que Jacques Bertin ne lui témoignait plus la même amitié.

Il ne devina que trop bien le motif de ce changement dans les sentiments de l'ancien matelot.

Jacques avait aimé Pierre comme un fils, mais un peu avec l'orgueil d'en faire un marin, et il ne comprenait pas que la mort du père pût détourner l'enfant de la carrière. Mourir à la mer, c'était pour lui la seule gloire enviable ; un matelot, disait-il, ne peut avoir de tombe plus glorieuse que l'élément auquel il a consacré sa vie. Cette mort il la regrettait, lui ; il sentait comme une honte de mourir dans son lit, comme le plus grand nombre.

Il en voulait à la mère Morillon d'avoir exigé de son fils une promesse semblable; mais il en voulait encore plus à Pierre de l'avoir faite.

Germaine elle-même voyait Bertin froncer le sourcil quand elle essayait de lui représenter combien le fils de François Morillon avait eu raison d'écouter les conseils de la prudence :

— Voudrais-tu, père, que la mère de Pierre vît ses jours abrégés par les angoisses de l'absence ? Son départ la mènerait au tombeau, sûrement; ou, si la mort l'épargnait, sa raison, déjà affaiblie par les anciens malheurs, n'y résisterait pas. Elle deviendrait folle — et

Sur la révision des tarifs de pénétration sur les voies ferrées. Transmis au ministre le 5 octobre 1889.

Le Conseil émet un vœu pour que la fraude des beurres par la margarine soit réprimée sévèrement.

Il appuie un vœu tendant à ce que l'enseignement agricole soit introduit au collège de Saumur.

La session du Conseil est close.

Dans l'énumération des cantons de l'arrondissement d'Angers pour lesquels le Conseil général sollicite l'introduction des vignes américaines, il faut comprendre celui de Thouarcé, qui avait été oublié par mégarde.

Union Saumuroise

La Société de gymnastique, de tir et d'escrime donnera demain dimanche 20 avril, de 9 heures à 11 heures, au stand de l'École de cavalerie, sa première séance de tir à longue portée, au fusil Gras ; distance 200 mètres.

M. Eugène Rabouan, de Saumur, vient de subir avec succès, devant la Faculté de Poitiers, l'examen du baccalauréat de l'enseignement spécial.

Les dictons d'avril

Le mois d'avril, qui a tant d'importance dans les travaux de la campagne, a fourni matière à bon nombre de dictons ruraux :

Avril pleut aux hommes,
Mai pleut aux bêtes,

La pluie d'avril est favorable au blé, celle de mai aux herbages.

Quand on perd en avril,
En octobre on s'en plaint.

L'agriculteur qui ne travaille pas en avril n'a pas de récoltes en automne.

Pluie d'avril, rosée de mai.
En avril s'il tonne
C'est nouvelle bonne.
En avril nuée
En mai rosée.
Avril pluvieux,
Et mai venteux
Font l'an fertile et plantureux.
Avril doux
Quand il s'y met, c'est le pire de tous.

« La Policière »

Nous rappelons que demain dimanche aura lieu, au théâtre de Saumur, la représentation de *La Policière*, pièce à grand spectacle.

Mlle Lerou, de la Comédie-Française, prêtera son concours. On sait que c'est cette artiste qui a créé à Paris la *Porteuse de Pain*, qui obtint un si grand succès.

La Policière est tirée du roman *Simone et Marie*, paru dans le *Petit Journal*.

« Le drame *La Policière* met en scène une femme, une mère, qui, s'étant donnée la tâche de rechercher un assassin, finit par découvrir que le meurtrier est son propre fils.

» La situation donne lieu à des scènes dont les unes sont curieuses, les autres émouvantes. A signaler le troisième tableau, très crânement fait ; le cinquième tableau, entre la mère et le fils, la Mort d'Octavie, le Bureau de Poste, la dernière scène enfin, d'une imagination bien ingénieuse, où la Policière doute encore de la culpabilité de son fils et va faire chez lui une perquisition. C'est la situation la plus émouvante du drame. La mère est surprise par les complices de son fils, et, à moitié tuée par eux, elle le voit arriver ; l'agonie de la pauvre femme commence, et cependant il lui reste assez de force encore pour lui dire qu'il va être arrêté, qu'il n'a plus qu'une ressource, se tuer, et elle lui présente un revolver. Telles sont les scènes capitales de ce drame, où Mlle Lerou, la remarquable Porteuse de pain de l'année dernière, joue avec beaucoup d'habilité et d'émotion le terrible rôle de la Policière. »

C'est ainsi que s'exprime M. Francisque Sarcey dans le *Temps*.

M. Lapommeraye ajoute : « Mlle Lerou y a trouvé le moyen d'employer les belles facultés tragiques que nous lui reconnaissions alors qu'elle était à la Comédie-Française ; elle a retrouvé et dépassé les grands effets dramatiques qu'elle avait obtenus dans la *Porteuse de Pain*. »

Nul doute que *La Policière* n'attire demain la foule au théâtre de Saumur.

L'ASSASSIN PELTIER

On donne comme certaine la nouvelle que Peltier comparaîtra devant le jury aux prochaines assises, pour y répondre des assassinats de Sentier et des époux Choinard.

Le parquet de Tours tiendrait, paraît-il, à ce qu'une lumière complète soit faite sur les crimes du *Moulin-Rouge* et de *Noizay*, afin de ne pas laisser les populations sous la fâcheuse impression de crimes aussi horribles restant impunis. Peltier, en effet, s'obstinant à nier, un doute continuerait à planer, si les magistrats qui ont mené cette longue et difficile enquête ne pouvaient, par des débats publics, démontrer la culpabilité de Peltier dans les deux autres crimes. (*Messager d'Indre-et-Loire.*)

AUDACIEUX MALFAITEURS

Un nommé Joseph Neveu, âgé de dix-huit ans, vagabond dangereux, qui sort de la prison de Tours il y a quelques jours, vient d'être arrêté par la police d'Orléans pour un acte de brigandage commis dans cette dernière ville.

Dans la nuit de lundi à mardi dernier, racontent nos confrères orléanais, un vieillard de notre ville se rendait à la gare pour prendre le train de 1 h. 03 du matin. Après avoir traversé la rue des Grands-Champs, il atteignait le boulevard Rocheplatte quand il aperçut deux individus qui sortaient de la rue du Bœuf-Saint-Paterne. Pensant que c'étaient des voyageurs qui, comme lui, se rendaient à la gare. ou des employés du chemin de fer, il ne fit aucune attention à eux et continua son chemin.

Arrivé sur la place Bannier, il fut rejoint par les deux maraudeurs, et l'un d'eux, le saisissant à la gorge, le mettait dans l'impossibilité de se défendre, pendant que le second lui enlevait son porte-monnaie contenant 80 fr., une montre en or et sa chaîne également en or, et son sac de voyage, contenant quelques objets d'habillement et de toilette. Nos deux individus laissèrent alors le malheureux vieillard étendu presque sans connaissance sur le boulevard. La victime, revenue à elle-même, finit par se relever, et prit le parti de rentrer à son domicile, ayant la figure, les yeux et surtout le nez congestionnés par la pression que lui avait fait subir ces malandrins.

Le malheureux vieillard (il a 74 ans) a fait une déclaration à la police.

La police a réussi à mettre la main sur les auteurs de cet audacieux guet-apens.

Ce sont deux jeunes gens, l'un de 18 ans, nommé Joseph Neveu, l'autre, un nommé Louis Martineau, âgé de 20 ans, dont la profession consiste à aller de ville en ville, en quête de quelque mauvais coup. Le plus jeune, nous l'avons dit, sort de la prison de Tours. (*J. d'Indre-et-Loire.*)

Ils se sont trompés

Le règlement promulgué par le *Journal officiel* pour la perception de la nouvelle taxe sur les cercles, soulève d'unanimes protestations. C'est une innovation dont ses auteurs n'ont pas compris l'importance. Etant donné le texte absolu de la loi de finances, le Conseil d'Etat ne pouvait pas formuler un autre dispositif. C'est avant de voter qu'il fallait calculer les conséquences du vote.

On a voulu faire une niche à une demi-douzaine de riches cercles conservateurs qui s'en moquent et qui, au besoin, retrouveront la taxe, sans toucher à leur bien-être, en rognant le chapitre des générosités ; mais cette mauvaise volonté platonique aura pour résultat la fermeture de centaines de cercles républicains qui joignent difficilement les deux bouts et auxquels la taxe va occasionner un déficit.

C'est évidemment un coup mortel pour les coteries qui exercent en province la magistrature électorale. Ce n'est certes pas le but que les initiateurs de la transformation de la taxe établie après la guerre se sont proposé, mais c'est celui qu'ils auront atteint.

L'assistance médicale

Nous avons déjà signalé le projet d'organisation de l'assistance médicale dans les campagnes ; voici quelques renseignements complémentaires :

Il s'agit de créer des dispensaires, des infirmeries et des hôpitaux. Dans chaque commune ou à proximité d'un certain nombre de communes syndiquées, un dispensaire sera installé. Le médecin du dispensaire devra, si le malade ne peut se déplacer, le visiter à domicile. Selon la gravité de son état, le malade sera transporté à l'infirmerie ou dans un hôpital.

Les départements et les communes devront concourir à l'entretien des dispensaires, infirmeries et hôpitaux, soit au moyen de leurs ressources ordinaires, soit par des surtaxes d'octroi sur l'alcool, soit par l'imposition de centimes additionnels.

SAISON DE PRINTEMPS

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour des *maladies chroniques* ou qui sont incommodées par le *sang* (apoplexie), la *bile* ou les *humeurs*, trouveront dans le *Chocolat de Desbrière* un purgatif agréable et très efficace. Il se vend dans les Pharmacies.

Pierre aurait à se reprocher un malheur plus terrible encore que la mort.

— Non, petite ! répondait Jacques obstinément. Ce que tu dis là n'a pas la moindre raison. La mère Morillon ne trouverait-elle pas auprès de nous une diversion aux tourments dont tu parles ? Les absences ne sont pas si longues — et il est si bon de se revoir quand on a été éloignés quelque temps l'un de l'autre ! Pierre a eu un tort, je ne lui pardonne pas !

Ces derniers mots étaient pour la jeune fille une blessure dont Jacques ne soupçonnait pas la gravité. Car, plus il se montrait impitoyable à l'égard du jeune homme, plus Germaine versait de larmes en cachette. Hélas ! le cœur des pères est quelquefois aveugle !

Jacques Bertin eût donné le sien pour ne point contrarier le bonheur de son enfant ; mais il ne voyait pas que, chaque jour, depuis qu'il ne prouvait plus à Pierre la tendresse d'autrefois, Germaine perdait de son sourire, qu'elle avait souvent les yeux rougis.

Elle chantait, elle riait en sa présence ; mais la tristesse, la noire mélancolie, étouffaient dans son cœur la chanson et la gaîté que ses lèvres et ses yeux exprimaient.

Seule, dans sa chambrette, l'enfant adressait au ciel de tendres prières, où le souvenir de sa mère revenait à chaque instant — et ce souvenir ajoutait encore à sa douleur. Elle se reportait à ces heures dorées où sa mère, réunissant dans un même baiser son front et celui de Pierre, les appelait tous les deux : « mes enfants ! » comme s'ils avaient été réellement frère et sœur ; où, doucement, elle souriait, quand Pierre, dans des phrases naïves, appelait Germaine : « ma petite femme ! » sans attacher à ce titre d'autres pensées de tendresse qu'à celui de « petite sœur ».

Sa femme ! Ce mot, depuis, avait fait battre son cœur d'une façon étrange.

Sa femme ! Cela voulait dire : « Être à lui, pour longtemps, pour toujours, — avoir des joies communes, unir leurs âmes plus intimement encore, vivre de la même vie ! » Sa femme !

Oh ! oui, elle le comprenait ce mot que la naïveté de l'enfance n'avait pu lui expliquer ; elle y attachait l'idée d'un bonheur infini, et elle murmurait dans un élan vers Dieu, qui, seul, peut le donner ce bonheur, des paroles suppliantes où se mariaient le nom de sa mère et celui de Pierre. (*A suivre.*)

Théâtre de Saumur

TOURNÉES A. SCHELER

DIMANCHE 20 AVRIL

REPRÉSENTATION DE

Mlle LEROU

De la Comédie-Française

M. PERNY, du théâtre des Galeries de Bruxelles ; M. A. SCHELER, de la Porte Saint-Martin ; M. DOLNAY, Royalty-Théâtre-Londres ; Mme DAUMERIE-SCHELER, du théâtre Libre ; M. DAUMERIE, de l'Ambigu ; Mlle BERTHE DICK, des Variétés.

Une seule représentation du grand succès actuel de Paris

LA POLICIÈRE

Ou Simone et Marie

Drame en 5 actes et 10 tableaux, de MM. de Montépin et Dornay.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre

SPÉCIALITÉ D'UNIFORMES

POUR

L'Institution Saint-Louis

Veste drap bleu, qualité extra	45	fr.
Pantalon drap gris (uniforme d'été)	16	»
Gilet drap gris id.	8	»
Pantalon coutil blanc	12	50
Gilet —	6	50
Casquette extra	3	75

Des morceaux sont donnés avec chaque pantalon.

Fournitures de toutes sortes pour le trousseau

LE GRESHAM

Cie Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1848

Actif : 106 Millions 578,528 fr. 96

ASSURANCES VIE ENTIERE, MIXTES, à TERME FIXE

Extra risques modérés de *Guerre* et de *Voyages*

RENTES VIAGERES

Payables sans frais aux taux de 8, 12, 15, 17 %, suivant l'âge

Prospectus et Renseignements gratis et franco.

à Paris, dans les Immeubles de la Cie, 30, Rue de Provence et dans les départements chez MM. les Agents de la Cie.

M. SOREL, 18, place Saint-Pierre.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

Spécialité de Boîtes et Bonbons pour baptême.

Dragées amande, le demi kilog.		0.80
— demi-fine, —		1.20
— fine, —		1.60
— surfine, —		1.80
— vanille, —		2.00

Pralines grises et roses, depuis 90 cent.

BOITES BAPTÊME GARNIES

125 grammes, 1 fr — 250 grammes, 1 fr. 50 — 500 grammes, 2 fr. 25.

Toutes nos boîtes sont garnies en dragées de qualité extra fine bien assorties ; le poids que nous indiquons est le poids net contenu dans les boîtes.

Ces boîtes peuvent se faire sur commande, avec nom et date de naissance, en 24 heures, pour une douzaine au moins (1 fr. 50 pour la composition).

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE **A. RIVAUD**

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.

Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.

Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PILULES GICQUEL

Souveraines contre

Constipation, Bile, Glaires

Maux d'Estomac

Manque d'Appétit, Maux de Tête

Etourdissements

Douleurs, Rhumatismes

1f 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

Étude de Me AUBOYER, notaire à Saumur, hôtel Blancler, 23, place de la Bilange.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1890

VASTE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 89,

Où s'exploite actuellement l'hôtel d'Anjou.

S'adresser à Me AUBOYER, notaire.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

GARE DE SAUMUR (ORLÉANS)

A VENDRE

Par adjudication, sur soumissions cachetées, en 3 lots,

659 ARBRES

De toutes essences à abattre

1er LOT. — 69 arbres dans la cour des marchandises, près le quai découvert et dans les jardins de la gare.

2e LOT. — A gauche de la ligne, en aval de la gare, 227 arbres sur la propriété de M. DE LONGUEVILLE.

3e LOT. — A droite de la ligne, 363 arbres sur la même propriété.

L'ouverture des soumissions aura lieu le 26 de ce mois, à 3 heures du soir, dans le cabinet de l'Ingénieur de la Compagnie d'Orléans, gare de Tours.

S'adresser, pour tous renseignements et pour visiter les arbres à abattre, à M. DÉCHÉZELLE, chef de district à la Compagnie d'Orléans, en gare de Saumur. (343)

Étude de Me JAUBERT, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

GRANDE

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de cessation de commerce.

Le LUNDI 21 avril 1890, à 1 heure du soir, et jours suivants, à l'hôtel d'Anjou, rue d'Orléans, n° 89, à Saumur, tenu par M. ODOUARD, maître d'hôtel,

Il sera vendu :

Armoires, buffets, tables, secrétaires, commodes, armoires à glace, tables de toilette, fauteuils, chaises, guéridons, glaces, pendules, flambeaux, gravures, rideaux, tapis;

Vingt-six chambres à coucher, objets de literie, linge comprenant : draps, nappes, serviette, essuie-mains, taies d'oreiller, tabliers, service de table et de toilette ;

Poëles et cheminées en fonte, fourneaux, batterie de cuisine, cuivrerie, vaisselle, verrerie, bouteilles vides, futailles ;

Et 1,400 bouteilles environ de vin blanc et rouge, tels que : Champigny, Bordeaux, Bourgogne, Sauterne, Grave, Champagne, etc., etc., eau-de-vie, liqueurs et quantité d'autres bons objets.

On terminera par la cave.

Au comptant, plus 10 0/0 pour les frais. (326)

Changement de domicile

L'ÉTUDE de Me A. MULLON, huissier à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 29 (près la place Dupetit-Thouars), est transférée depuis le 1er avril rue Dacier, n° 28.

Étude de Me BARET, notaire à Cholet (Maine-et-Loire).

Occasion exceptionnelle

A VENDRE près gare de Maulévrier (Maine-et-Loire), le

CHATEAU du BOIS de St-LOUIS

Parc, bois coupes réglées, 60 hect. — Prairies et terres, 41 hect. — Proximité de forêt. Prix : **200,000 f.** environ.

Étude de Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

VENTE

DES BESTIAUX

ET DU

Matériel d'exploitation

De la ferme du château de Boumois.

Le *Dimanche 27 avril 1890* et le *Lundi 28*, s'il y a lieu, à midi, il sera, par le ministère de Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, procédé à la vente aux enchères publiques des bestiaux et du matériel du château de Boumois, commune de Saint-Martin-de-la-Place, appartenant à M. Edmond BIGEAU, propriétaire, demeurant à Saumur.

Cette vente aura lieu dans la cour de la ferme du château de Boumois.

On vendra notamment :

Cinq vaches, quatre génisses ;
Un taureau (race normande) ;
Deux fortes juments ;
Un cheval de taille ordinaire ;
Charrettes à cheval ;
Tombereau, brouettes ;
Charrette à bœufs ;
Harnais de toutes sortes ;
Une voiture à deux roues ;
Charrues de toutes sortes ;
Rouleau et herse ;
Un moulin à vanner ;
Trieur pour blé de semence ;
Concasseur à avoine ;
Paille-bois de charronnage ;
Matériel de laiterie ;
Outils aratoires de toutes sortes et quantité d'autres bons objets.

On paiera au comptant, plus 10 pour cent, et avant l'enlèvement de tout objet vendu.

A VENDRE

DEUX JOLIES JUMENTS

DEMI-SANG

Chez M. RENOU, rue du Pavillon, n° 14.

S'adresser à M. TRAVERS, cavalier de manège. (337)

MAGASIN

D'ÉPICERIE

A céder

Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A Vendre ou à Louer

POUR LE 24 JUIN 1890

UNE MAISON

Et Dépendances

Sise Grand'Rue, n° 12, occupée actuellement par le percepteur de Saint-Lambert-des-Levées.

S'adresser à Me DENIEAU, notaire à Allonnes. (340)

UN ÉCRIVAIN ayant fait ses preuves désirerait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

Etude de Me LEPERT, notaire à Baugé.

A CÉDER

IMMÉDIATEMENT

Un Établissement

DE

BAINS CHAUDS

Situé ville de Baugé, rue du Champboisseau,

Comprenant :

Maison d'habitation ;

Bâtiment composé d'un appartement renfermant la chaudière et la pompe, d'un autre appartement servant de salle d'attente, et de six salles de bains ;

Lieux d'aisances ; parterre avec bassin ;

Jardin entouré de murs, joignant le ruisseau de l'Altrée ;

Lavoir sur le bord de ce ruisseau ;

Et TOUT LE MATÉRIEL servant à l'exploitation de l'établissement.

S'adresser à l'étude de Me LEPERT. (336)

AVIS

M. Vernery, opticien à Pontivy, a l'honneur d'informer les habitants de Saumur qu'il est le seul possesseur de verres qui ont obtenu le grand succès de l'Exposition de 1889. Ces verres sont d'une netteté irréprochable, les courbes en sont faites mathématiquement, ce qui permet de prendre des verres moins forts que ceux dont on se servait précédemment. Ces verres corrigent les défectuosités de la vue, ils permettent de travailler sans la moindre fatigue.

Après quarante années de pratique dans l'art de l'optique, et en raison des connaissances acquises, M. VERNERY donne aux personnes les verres qui conviennent à leur vue. Tous ces verres sont très bien montés sur monture acier fin, or et argent.

M. VERNERY sera visible du 6 au 25 avril, hôtel de Londres, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Entrée libre

HOTEL DE LONDRES

Saumur

Herbage de l'île Ponneau

M. HUET, place du Roi-René, prévient le public qu'à partir de ce jour, il prendra des chevaux au vert dans de bonnes conditions.

On peut également s'adresser à M. PICHARLES, maréchal, rue d'Orléans. (305)

Mme Biron

LINGE à la MAIN & BRODERIES

Rue Haute-Saint-Pierre.

PILULES

BEECHAM

Célèbre Remède anglais contre les **MALADIES du FOIE**, de l'**ESTOMAC** et des **NERFS : Accumulation de bile** et de **glaires, constipation, migraine**, etc. Les **PILULES BEECHAM** purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-HELENS (Angleterre)

Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la France et ses Colonies :

Pharmacie Anglaise des Champs-Elysées

32, Avenue des Champs-Elysées, 32

et *Pharmacie* **HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS.**

DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE.

SULFATE DE CUIVRE

1re *Marque* 98 0/0 *de pur*

Entrepôt : **Rue Daillé, SAUMUR**

Chez M. A. COURTET

EPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAVONS DE MARSEILLE

Bleu pur	le kilog.	0.55
Blanc « Arlequin »	—	0 55
Blanc « Le Tigre »	—	0 65
Jaune « Le Normal »	—	0.75

Ce savon jaune présente une économie de 25 0/0, il est sans addition d'eau et contient 72 0/0 d'huile.

Lessive Iris, le paquet, 35 c. — Lessive du Phénix, le paquet, 40 c. Amidon de riz, 1er choix, le 1/2 kilog., 40 c. — Borax raffiné, le 1/2 kilog., 75 c. — Zoulou powder, le paquet, 10, 25 et 70 c.

N. B. — 100 kilog. de ces articles assortis ou non, donnent droit à 3 0/0 d'escompte

---

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,

PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, Sr

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, *fournisseur de l'Ecole de cavalerie.*

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1re qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 19, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), *en face la Caisse d'Épargne*

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — *Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.*

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la **Pharmacie**, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CH. FAY, Inventeur
9, Rue de la Paix, PARIS
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

VELOUTINE.

CH. FAY, Inventeur
9, Rue de la Paix, PARIS
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par conséquent d'une Action Hygiénique sur la Peau

Adhérente et invisible, elle donne au Teint une Beauté et une Fraîcheur naturelles.

EXIGER la MARQUE de FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,